

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 décembre 2021 à 19h37 à la salle de l'âge d'or, située au 139 route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 17 juin 2021

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Madame LA CONSEILLÈRE
Manon Guérette,
Messieurs LES CONSEILLERS
Francis Boucher,
Rino Lavoie,
Et Michel Bélanger.

Sont absents : Messieurs LES CONSEILLERS
Charles Montamat
Et Renaud Ouellet.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h37 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-12-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-12-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai

prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 novembre 2021;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

03-12-2021

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois de novembre 2021;

Prélèvements directs : 1 500.54 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 567.05 \$

Salaires : P.P. 22, 23 : 13 503.62 \$

Frais Desjardins : 69.10\$

Liste des comptes à payer au 30 novembre 2021 : 192 841.70\$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Francis Boucher et il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-12-2021

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES POUR 2022

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le calendrier des réunions de 2022 suivant

MOIS	RÉUNION RÉGULIÈRE
Janvier	17-01-2022
Février	07-02-2022
Mars	07-03-2022
Avril	04-04-2022
Mai	02-05-2022
Juin	06-06-2022
Juillet	04-07-2022
Août	08-08-2022
Septembre	06-09-2022
Octobre	03-10-2022
Novembre	07-11-2022
Décembre	05-12-2022

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

05-12-2021

INDEXATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale a été adoptée le 5 novembre 2019 et qu'elle a été indexée de 1% au 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel que défini par Statistiques Canada pour le Québec est de 2.3 %;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'indexer la grille salariale des employés de 2.3 % à partir du 1^{er} janvier 2022.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

06-12-2021

ANNULLATION DU RÈGLEMENT NO 271-2021 SUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant l'annulation du règlement no 271-2021 sur la fermeture de certains chemins durant la période hivernale a été donné à la séance de novembre 2021;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska annule le règlement no 271-2021 concernant la fermeture de certains chemins durant la période hivernale.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

07-12-2021

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes, en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales ;

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la politique de déneigement de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Ladite politique est déposée au conseil.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

08-12-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 275-2021 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption du règlement no 275-2021 sur la circulation et le stationnement à la séance du mois de novembre 2021;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 275-2021 sur la circulation et le stationnement.

Ledit règlement est consigné au livre des règlements de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

09-12-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 276-2021 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS PUBLICS

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption du règlement no 276-2021 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins publics à la séance de novembre 2021;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 276-2021 pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins publics

Ledit règlement est consigné au livre des règlements de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

10-12-2021

ENTRETIEN DES CHEMINS LOCAUX À DOUBLE VOCATION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe Lebel* a déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021;

Ressource transportée / nombre de voyages	Route de Picard 6.4 km	Route de Picard et Rang 6 (accès) 2.01 km	Rang 5 Ouest 1.01 km
Bois brut Copeaux, écorces, sciures	1096	118	732

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska fasse la demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9,43 kilomètres.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

11-12-2021

INFORMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS VISANT L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES 1 ET 2 AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DES PONTS, SITUÉS SUR CES ROUTES, DONT LA RESPONSABILITÉ INCOMBE À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 203 873\$ pour 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-12-2021

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION NO 3 DE TRAVAUX DEVANT ETRE REALISES DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elles;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version no. 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé _____ Nancy St-Pierre, mairesse

13-12-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À *BTLP AVOCATS INC* POUR SERVICES JURIDIQUES DE PREMIÈRE LIGNE

Il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accorde un contrat à *BLTP Avocats Inc.*, pour un service incluant un nombre illimité de consultations téléphoniques relatives au droit municipal et au droit du travail pour tous les employés et dirigeants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au montant de 500 \$ plus taxes. Ce contrat, d'une durée d'un an, débutera le 14 janvier 2022.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

14-12-2021

INSCRIPTION DES ÉLUS À LA FORMATION OBLIGATOIRE « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » DE LA FQM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi modifiée par le PL 49 et en vigueur dès maintenant, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation reconnue sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, dont la municipalité est membre, offre la formation « Le comportement éthique » attestée conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec au coût de 149\$ par personne;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'inscription de Madame Nancy St-Pierre, mairesse, de Mme Manon Guérette, conseillère, de M. Francis Boucher, conseiller, de M. Renaud Ouellet, conseiller, de M. Charles Montamat, conseiller, de M. Rino Lavoie, conseiller, et de M. Michel Bélanger, conseiller, à la formation « Le comportement éthique » de la FQM, pour un coût total de 1 043\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

15-12-2021

CHANGEMENT DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la démission de Nancy Boudreault en tant que responsable de la bibliothèque municipale Anita-Boudreault;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Mme Marie-Ève Paradis pour prendre cette responsabilité;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme Mme Marie-Ève Paradis comme responsable de la bibliothèque municipale Anita-Boudreault. Une prime de 60\$ par mois sera versée à Mme Marie-Ève Paradis en contrepartie de son implication.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

16-12-2021

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- 50 \$ pour l'album des finissants de l'école secondaire Chanoine-Beaudet.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

DÉPÔT DU RAPPORT DE CONFORMITÉ ADOPTION DU BUDGET ET DU RAPPORT DE CONFORMITÉ ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Les rapports de conformité adoption du budget et du rapport de conformité adoption du programme triennal des immobilisations de la commission municipale du Québec, de même que la lettre du 23 novembre signée par Mme Vicky Lizotte accompagnant ces rapports, sont déposés au conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

17-12-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Rino Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h12.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale